

INSERR



Institut national de sécurité routière et de recherches

La sécurité routière fait école

RAPPORT D'ACTIVITES 2017



www.inserr.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

Document réalisé par l'INSERR

Mai 2018.

Photos ©INSERR

Sommaire

Les activités

Les formations

Les agents de la fonction publique	7
Les professions réglementées	13
Les entreprises et administrations	16
Les examens et concours	17

Les fonctions support

Les ressources	20
La communication	21
Le site internet	22

Les grands chiffres

Les principaux éléments comptables	27
Le bilan pédagogique	29
L'impact sur la vie locale	29
Les marchés publics	30



Activités



LES FORMATIONS

➡ La formation des agents de la fonction publique

//// LA FORMATION INITIALE



1. Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

En 2017, la promotion des Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière formés à l'INSERR comptait un effectif de quarante-six stagiaires à l'entrée en formation au 1^{er} septembre 2017.

La promotion est composée de :

- concours externe : 34
- concours interne : 2
- CNOI (militaire) : 5
- emploi réservé : 3
- détachement : 2

Deux démissions non remplacées ont réduit l'effectif à quarante-quatre stagiaires.

Cette promotion se compose de douze femmes et trente-deux hommes. La moyenne d'âge s'élève à 39 ans, allant de 24 ans pour le plus jeune à 58 ans pour le plus âgé.

La proportion des stagiaires issus de la filière de l'enseignement de la conduite est en augmentation constante depuis quelques années et a même vue sa part exploser en 2017.

En effet, près de 73% des stagiaires recrutés au titre de l'année 2017 sont titulaires du BEPECASER contre 53% en 2016 et 51% en 2015.

La durée de la formation est de six mois, dont 117 jours à l'INSERR, le reste du temps étant consacré aux stages sur le terrain.

Le programme d'enseignement est construit autour de dix objectifs généraux organisés par modules.

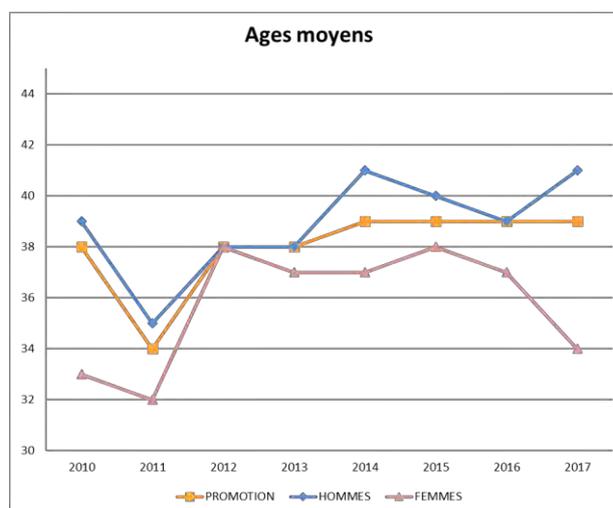
En vue de la délivrance de la qualification provisoire¹, chaque module de formation, excepté celui relatif à la communication, fait l'objet d'une évaluation assortie d'un coefficient.

S'agissant de la qualification initiale², et après un avis favorable donné lors de la qualification provisoire et une période d'acquisition d'expérience, une évaluation définitive des acquis est effectuée sur le terrain par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière. Un jury se réunit pour délivrer aux stagiaires cette qualification définitive.

Quelques statistiques

Evolution des effectifs et de la moyenne d'âge entre 2004 et 2017

	PROMOTION		HOMMES		FEMMES	
	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen
2004	177	39	126	40	51	38
2005	110 ↓	37 ↓	73	39	37	35
2006	43 ↓	35 ↓	27	37	16	33
2007	55 ↑	35 →	34	38	21	31
2008	60 ↑	34 ↓	32	35	28	34
2009	57 ↓	35 ↑	28	36	29	33
2010	51 ↓	38 ↑	36	39	15	33
2011	50 ↓	34 ↓	31	35	19	32
2012	48 ↓	38 ↓	24	38	24	38
2013	48 →	38 →	21	38	27	37
2014	36 ↓	39 ↑	17	41	19	37
2015	73 ↑	39 →	46	40	27	38
2016	45 ↓	39 →	25	39	20	37
2017	44 ↓	39 →	32	41	12	34



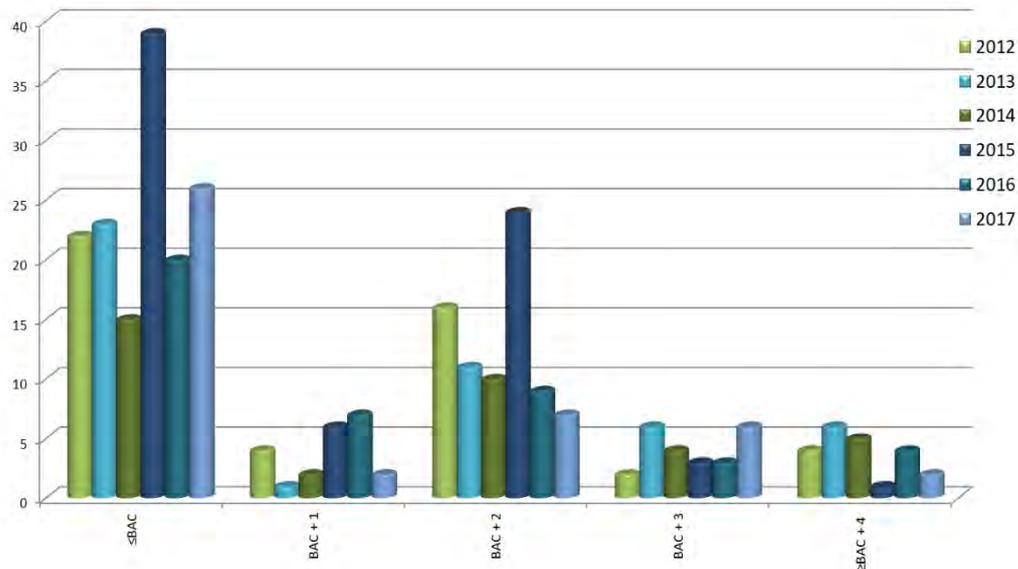
Niveau d'études comparé entre 2011 et 2017

On constate que pour chacune des promotions le niveau d'étude est majoritairement inférieur ou égal au baccalauréat.

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017	
≤BAC	14	28%	22	47%	23	49%	15	42%	39	53%	20	47%	26	60%
BAC + 1	9	18%	4	8%	1	2%	2	6%	6	8%	7	16%	2	5%
BAC + 2	11	22%	16	33%	11	23%	10	28%	24	33%	9	21%	7	16%
BAC + 3	6	12%	2	4%	6	13%	4	11%	3	4%	3	7%	6	14%
≥BAC + 4	10	20%	4	8%	6	13%	5	14%	1	1%	4	9%	2	5%
	50	100%	48	101%	47	100%	36	100%	73	100%	43	100%	43	100%

¹ Qualification délivrée au terme des six mois de formation du stagiaire lui permettant d'évaluer en toute autonomie les candidats au permis de conduire, catégorie B (voiture)

² Qualification délivrée au terme des douze mois après le début de la formation. La validation de cette évaluation est une condition impérative à la titularisation du fonctionnaire.



Origines professionnelles entre 2011 et 2017

Pour 2017, seuls les anciens enseignants de la conduite sont connus.

Les stagiaires issus de cette origine professionnelle ont toujours été très largement représentés et ce de manière constante depuis ces quatre dernières années.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Activité tertiaire	12%	6%	8%	17%	10%	16%	
Collectivités territoriales / DDI / Préfectures	6%	2%	25%	14%	2%	2%	
Enseignement de la conduite	29%	54%	50%	42%	51%	62%	73%
Autres ministères	35%	17%	13%	20%	29%	12%	
Sans emploi / étudiants	16%	21%	4%	7%	7%	2%	
autres	2%	0%	0%	0%	1%	6%	
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	73%

2. Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)



La promotion 2017 des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) est entrée en formation à l'INSERR le 1er août 2017.

Cette promotion est composée de dix agents :

- concours externe : 2
- concours interne : 4
- liste d'aptitude : 2

Cette promotion se compose de quatre femmes et six hommes. La moyenne d'âge s'élève à 42 ans, allant de 32 ans à 54 ans.

30 % de la promotion a un niveau d'études supérieur ou égal à BAC+4.

La formation des délégués vise deux objectifs fondamentaux :

- devenir un cadre de la fonction publique de premier niveau,
- devenir un délégué à l'éducation routière.

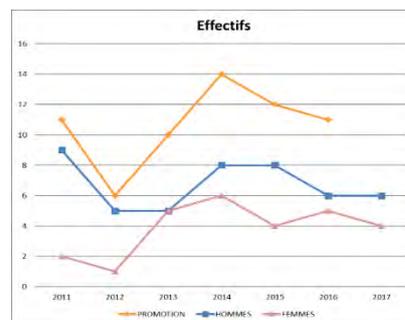
Les points forts de ce processus de formation sont les suivants :

- un socle de thèmes obligatoires (communication, prise de parole en public, animation de réunions, développement des compétences, management situationnel, accompagnement du changement, gestion du stress et des conflits),
- une information et une implication de la hiérarchie des délégués stagiaires,
- un projet managérial, comme outil d'ancrage des concepts appris à l'INSERR, dès les premiers mois de la prise de fonctions,
- un bilan managérial et sa restitution face à un jury.

Quelques statistiques

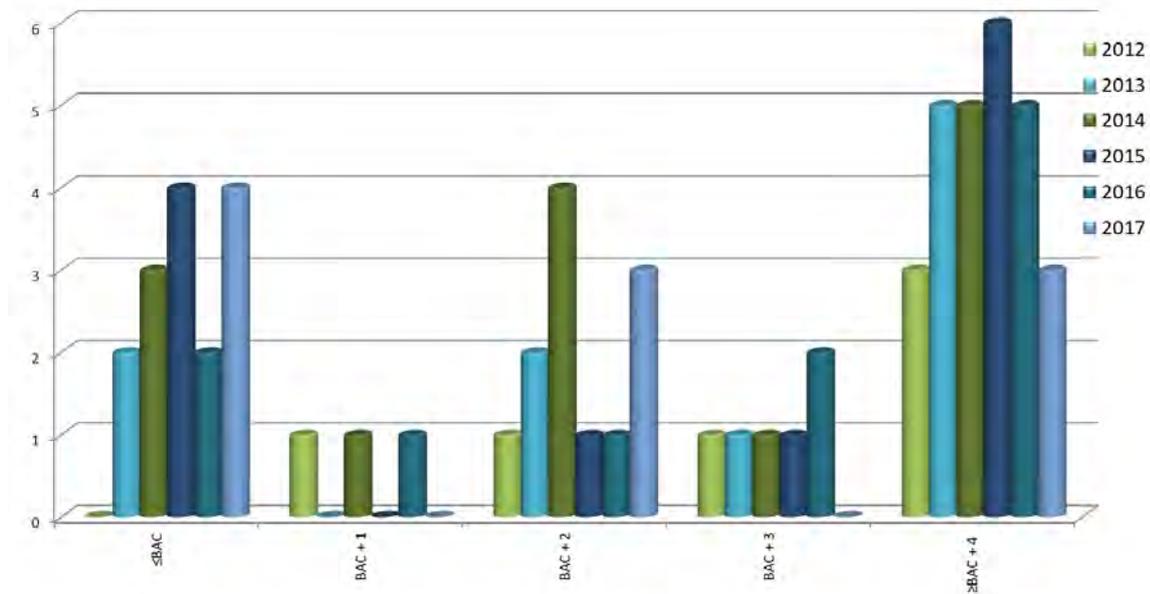
Evolution des effectifs et de la moyenne d'âge entre 2004 et 2017

	PROMOTION		HOMMES		FEMMES	
	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen
2011	11	40	9	42	2	29
2012	6	36	5	38	1	25
2013	10	34	5	24	5	33
2014	14	41	8	45	6	36
2015	12	46	8	46	4	44
2016	11	42	6	41	5	44
2017	10	42	6	44	4	40



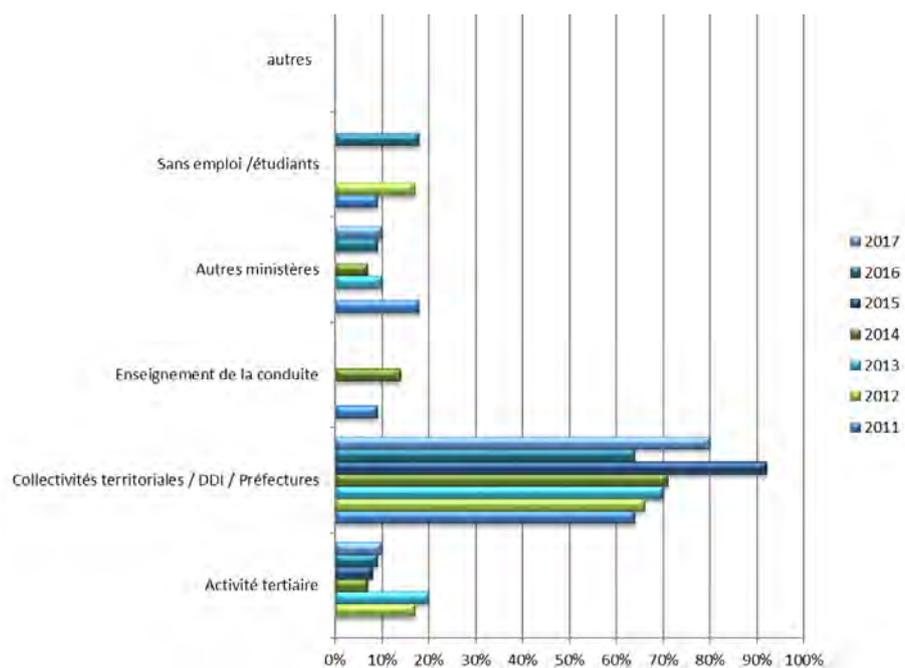
Niveau d'études comparé entre 2011 et 2017

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017	
≤BAC	0	0%	0	0%	2	20%	3	21%	4	33%	2	18%	4	40%
BAC + 1	3	27%	1	17%	0	0%	1	7%	0	0%	1	9%	0	0%
BAC + 2	0	0%	1	17%	2	20%	4	29%	1	8%	1	9%	3	30%
BAC + 3	6	55%	1	17%	1	10%	1	7%	1	8%	2	18%	0	0%
≥BAC + 4	2	18%	3	50%	5	50%	5	36%	6	50%	5	45%	3	30%
	11	100%	6	100%	10	100%	14	100%	12	100%	11	100%	10	100%



Origines professionnelles entre 2011 et 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Activité tertiaire	0%	17%	20%	7%	8%	9%	10%
Collectivités territoriales / DDI / Préfectures	64%	66%	70%	71%	92%	64%	80%
Enseignement de la conduite	9%	0%	0%	14%	0%	0%	0%
Autres ministères	18%	0%	10%	7%	0%	9%	10%
Sans emploi / étudiants	9%	17%	0%	0%	0%	18%	0%
autres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	100%	100%	100%	99%	100%	100%	100%
FILIERE ER	7	4	7	11	9	7	8
ancien IPCSR	6	4	7	11	8	7	8
HORS FILIERE ER	4	2	3	3	3	4	2
	11	6	10	14	12	11	10





En juin 2017, chaque délégué issu de la promotion 2016 a présenté, devant un jury, un projet managérial élaboré au cours de ses différents stages sur le terrain.

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE

La formation continue de la filière institutionnelle de l'éducation routière a principalement porté sur la préparation et les qualifications aux permis de conduire du groupe lourd.

Certains modules complémentaires ont été réalisés au profit des agents IPCSR.

1. Préparation et qualifications aux examens du permis de conduire du groupe lourd

- **Préparation aux permis de conduire du groupe lourd**

La délégation à la sécurité routière (DSR) a confié, au titre de l'année 2016, la formation de vingt-quatre agents (IPCSR et DPCSR) aux permis de conduire du groupe lourd (C, D et CE).

Le taux de réussite à la première présentation s'élève à **92 %** contre 95% en 2016.

- **Qualifications aux permis de conduire du groupe lourd**

D'octobre à novembre 2017, quatre sessions de huit stagiaires ont été programmées pour une formation sur deux semaines.

L'accréditation professionnelle de ces agents s'est déroulée au cours du premier semestre 2018, après une période d'activité sous tutorat sur le terrain.

2. Formations diverses

A la demande des services de l'Etat (DDT ou DDTM), l'INSERR est intervenu pour former des agents délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans divers domaines en lien avec leur activité.

Modules	Nombre d'agents formés	Commanditaires
Gestion des situations relationnelles difficiles	63	13, 49, 69, 84
Référentiel pour une éducation à la mobilité citoyenne (REMC)	43	22 et 35
Harmonisation des pratiques professionnelles "B" <i>module théorie et/ou pratique</i>	127	07, 15, 24, 25, 26, 43, 47, 57, 69, 90, Corse, La Réunion
Harmonisation des pratiques professionnelles "GL" <i>module théorie et/ou pratique</i>	18	39, 70 et 74
Déontologie	10	39 et 70
Conduite et handicap	16	22, 29, 35, 44, 49, 53, 56 et 72
Fraude documentaire	11	Corse

//// LES FORMATIONS SPECIFIQUES

1. La réintégration des agents inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

L'INSERR a en charge, pour le compte de la délégation à la sécurité routière (DSR), la maîtrise d'œuvre de la formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière n'ayant pas réalisé d'épreuves dans les catégories du permis de conduire du groupe B depuis plus de 24 mois.

Cinq agents ont suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement des qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire des catégories A et/ou B.

2. La formation des examinateurs pour l'examen pratique B du permis de conduire (agents de la Poste)

L'article L.221-5 du code de la route, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, prévoit que l'autorité administrative puisse recourir à des agents publics ou contractuels comme examinateurs autorisés à faire passer les épreuves pratiques de l'examen de la catégorie B (voiture), et ainsi réduire à 45 jours le délai d'attente d'une place d'examen entre deux présentations.

Deux agents ont bénéficié d'un module spécifique de formation dans le cadre d'une remise à niveau de leurs qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire des catégories B.

3. La formation d'un agent de la principauté de Monaco

Le gouvernement de la principauté de Monaco dispose d'un service des titres de circulation qui gère, notamment, l'organisation des examens et la délivrance des permis de conduire.

Dans ce cadre, l'INSERR a accueilli un agent inspecteur du permis de conduire monégasque. Ce dernier a suivi le cursus complet de formation continue aux qualifications aux permis de conduire du groupe lourd des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Au total, les formations initiales et continues de la filière institutionnelle ont représenté 7 186 jours de formation pour les IPCSR et 1 077 jours de formation pour les DPCSR en 2017.

➡ Les formations spécifiques pour les professions réglementées

//// LA FORMATION DES MEDECINS AU CONTROLE MEDICAL REGLEMENTAIRE DES CONDUCTEURS



Références réglementaires :

- Décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- Arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

1. Organisation de la formation initiale

En 2017, trois sessions de formation initiale, d'une durée de 1.5 jours (9 heures) ont été organisées par l'institut. Elles s'adressent aux médecins siégeant dans les commissions médicales départementales ou souhaitant bénéficier de l'agrément préfectoral les autorisant à pratiquer le contrôle médical des conducteurs, dans leur cabinet.

86 médecins y ont participé contre 98 en 2016.

2. Organisation de la formation continue

La formation continue est obligatoire pour tout renouvellement d'agrément. Elle consiste en une actualisation des connaissances en matière de santé et de sécurité routière en fonction de l'évolution de la réglementation et des connaissances scientifiques.

En 2017, 18 sessions de formation continue, d'une durée d'une demi-journée (3 heures), ont été organisées par l'institut.

251 médecins y ont participé contre 92 médecins en 2016.

Au total, s'agissant des formations initiales et continue de la filière médicale, 337 médecins ont été formés en 2017, représentant 255 jours de formation.

//// LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Les formations dans ce domaine concernent les personnels chargés de la gestion technique et administrative (GTA) des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR), les formateurs habilités à la formation à la GTA, les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Les formations au métier d'animateur s'adressent aux personnes titulaires du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) et aux psychologues. Les candidats à la qualification professionnelle d'animateur doivent suivre une formation initiale obligatoire de cinq semaines, complétée par une formation continue de deux ou cinq jours tous les cinq ans.

A) LA FORMATION DES ANIMATEURS DE STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

1. la formation initiale

La formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) se déroule sur cinq semaines (175 heures) non consécutives permettant une période d'alternance en entreprise.



En 2017, une session de formation initiale a été réalisée.

Au total, trente personnes ont bénéficié de cette formation.

La complémentarité dans l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière par un binôme à double compétence (psychologue et titulaire du titre BAFM ou BAFCRI) est essentielle. De plus, l'accent est mis sur le recrutement de candidats d'origines différentes pour participer à une même session de formation initiale.

2. la formation continue

L'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière instaure une autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, délivrée par le préfet, pour une durée limitée à cinq ans.

Cet arrêté précise les conditions de formation continue des animateurs. Placées sous le contrôle de la délégation à la sécurité routière (DSR), ces formations sont confiées à l'INSERR afin de garantir l'homogénéité des formations tant initiale que continue.

Pour le renouvellement de l'autorisation d'animer, la durée et les contenus de la formation varient en fonction de la date d'obtention du certificat ou de l'attestation de formation initiale :

- **Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés jusqu'au 25 décembre 2006 (première génération)** : obligation d'une formation de cinq jours (trois jours de formation théorique suivis d'une période d'alternance puis deux jours de formation « retour d'expérience »).

Six sessions de formation continue, d'une durée de cinq jours, ont été organisées par l'institut à Nevers.

Cent sept animateurs y ont participé.

- **Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés à compter du 26 décembre 2006 (deuxième génération)** : obligation d'une formation de deux jours tous les cinq ans.

Treize sessions de formation continue sur les thématiques « améliorer ses pratiques d'animation » (Bordeaux Lyon, Paris et Nevers), « intervenir sur les pratiques addictives » (Bordeaux, Paris et Nevers) et « se former à l'utilisation de Protolangage® » (Lyon, Reims et Nevers) ont été organisées par l'institut.

Deux cent-trente animateurs y ont participé.

B) LA FORMATION A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE (GTA)

Un arrêté du 26 juin 2012 a fixé de nouvelles conditions relatives à l'encadrement et au fonctionnement des établissements habilités à organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les conditions techniques et administratives applicables à leurs exploitants.

Cet arrêté a également fixé le programme des stages. Il précise les nouvelles conditions requises pour l'exercice de l'activité d'exploitant des établissements organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière, en application du décret n° 2009-1678 du 29 décembre 2009 modifié relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière. Les principales mesures à caractère administratif déclinées par ce texte concernent la délivrance, par le préfet, d'un agrément dont la durée de validité est limitée à cinq ans, renouvelable, sous réserve du respect d'un certain nombre de dispositions liées à la qualité du demandeur, aux moyens de l'établissement, à l'acquisition d'une formation initiale et continue à la gestion technique et administrative d'un établissement.

1. La formation initiale et continue des formateurs habilités

L'INSERR a été désigné comme organisme de formation pour la formation des formateurs habilités à dispenser la formation à cette gestion administrative.

En 2017, une session de formation initiale de trois jours a été réalisée à Nevers. Treize personnes y ont participé.

En 2017, trois sessions de formation continue d'un jour ont été réalisées à Nevers. Trente-huit personnes y ont participé

2. La formation initiale et continue des directeurs de centres de sensibilisation à la sécurité routière

La formation initiale, d'une durée de deux jours, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants.

La formation continue, d'une durée d'un jour, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants dans le cadre d'un renouvellement de leur agrément.

L'exploitant est dans l'obligation de suivre cette formation initiale lorsqu'une demande d'agrément a été déposée à partir du 1er juillet 2012 pour l'ouverture d'un nouveau centre et il sera également dans l'obligation de suivre tous les cinq ans une formation continue pour continuer à exercer cette mission.

Les objectifs poursuivis par cette formation consistent à connaître le contexte législatif et réglementaire du permis à points, à clarifier les rôles et les fonctions des différents acteurs, à assurer la cohérence du système, à professionnaliser tous les acteurs du permis à points et à valoriser leur mission.

Deux sessions de formation initiale ont été organisées à destination de vingt-quatre participants à Nevers et à Reims.

Aucune session de formation continue n'a été organisée en 2017.

Au total, les formations dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière ont concerné 442 stagiaires, soit 1 870 jours de formation.

//// LES EXPERTS AUTOMOBILES

La formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés » est régie par l'arrêté du 26 juillet 2011 relatif à l'obtention et au maintien de la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés pour les experts en automobile.

La formation annuelle d'une journée dispensée par l'INSERR, regroupant la partie administrative et la partie technique, permet de valider la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés (VE) jusqu'à la fin de l'année suivante.

En 2017, 283 experts ont été formés contre 303 en 2016.

➔ Formations à destination des entreprises et administrations

L'INSERR conçoit et dispense des formations et des conférences dans les quatre domaines suivants :

- La prévention du risque routier (théorie et/ou pratique),
- L'éco-conduite (théorie et/ou pratique),
- La conduite proactive,
- La conduite en cortège.

//// LES FORMATIONS « POST-PERMIS »

Sur aire fermée :

- une session de formation « conduite en cortège »,
- quatre sessions de formation « conduite proactive ».

Théorie et/ou pratique :

- quinze sessions de formation sur la prévention du risque routier,
- trois sessions de formation théorique.

Chauffeurs du Sénat :

- une session « prise de poste »,
- une session « prise de poste » après titularisation.

Conférence en prévention du risque routier professionnel :

- entreprise : six conférences,
- préfecture de département : deux conférences.

//// LES FORMATIONS « ECO-CONDUITE »



Vingt-cinq sessions ont été organisées.

Les modules spécifiques :

- deux sessions de formation sur mesure en prévention des risques routiers et éco-conduite,
- deux sessions de formation de formateurs en prévention des risques routiers (module 1),
- trois sessions de formation de formateurs en prévention des risques routiers (module 2),
- deux sessions de formation de formateurs en éco-conduite (module 1),
- trois sessions de formation de formateurs en éco-conduite (module 2).

Au total, les formations post-permis (prévention des risques routiers, éco-conduite et conduites spécifiques) ont concerné 348 stagiaires, soit 660 jours de formation.

➡ Examens et concours

//// BREVET D'APTITUDE A LA FORMATION DES MONITEURS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR (BAFM)

Dans le cadre du marché que l'INSERR a remporté pour l'organisation des épreuves d'admission du BAFM, deux cent quatorze candidats se sont inscrits à l'examen.

Cent seize candidats se sont succédés dans les locaux de l'institut du 20 mars au 4 avril 2017 passant chacun les trois épreuves d'admission : leçon d'enseignement théorique, critique de leçon de conduite et interrogation sur le véhicule.

A l'issue des épreuves d'admission, 23 candidats ont été reçus à cet examen.

//// EPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES DELEGUES AU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

L'institut a accueilli les épreuves d'admission des concours interne et externe des délégués au permis de conduire et de la sécurité routière. Elles se sont déroulées du 24 au 27 avril et comprenaient un exercice de conduite sur véhicule léger, des questions portant sur le code de la route et un entretien avec le jury.

//// PREPARATION AUX EPREUVES ECRITES DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FILIERE « SECURITE ROUTIERE »

A la demande du ministère de l'Intérieur, l'INSERR a organisé des préparations à distance aux épreuves écrites des concours et examens professionnels de la filière « sécurité routière » (catégorie A et B).

1. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2ème classe

Soixante-seize agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve unique d'admissibilité à savoir la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle.

Deux devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

49 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 67 % en 2016).

2. L'examen professionnel d'accès au grade de delegue principal au permis de conduire et à la sécurité routiere

Quinze agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel d'accès au grade de délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, soit la rédaction d'une note de synthèse.

Trois devoirs d'entraînement ont été établis par l'INSERR ; un guide méthodologique a également été diffusé à l'ensemble des candidats.

Chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

76 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 36% en 2016).

3. Le concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) de 3eme classe

Vingt-deux agents ont participé à la préparation à distance aux épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; un guide méthodologique a également été diffusé aux candidats.

Chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

45 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 29 % en 2016).

4. Le concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)

Vingt-sept agents ont participé à la préparation à distance à l'épreuve écrite N°1 du concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, soit la rédaction d'une note administrative.

Trois devoirs d'entraînement ont été établis par l'INSERR ; un guide méthodologique a également été diffusé aux candidats.

Chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

37 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 56% en 2016).

LES FONCTIONS SUPPORT

➔ Les ressources

//// Le personnel

Au 31 décembre 2017, l'INSERR compte deux catégories de personnels :

- trois fonctionnaires mis à disposition par le ministère de l'intérieur,
- seize personnels salariés de droit privé (14.67 équivalents temps plein).

L'INSERR fait également appel à des prestataires (privés et publics) recrutés ponctuellement pour accomplir des missions soit de formation, soit d'études, sur des durées très variables. En 2017, l'INSERR a pu s'appuyer sur les compétences de 193 fonctionnaires et 36 prestataires externes.

L'âge moyen des personnels permanents de l'INSERR (salariés et mis à disposition) est de 50 ans.

Cet effectif se partage entre 84 % de femmes et 16 % d'hommes.

//// Recrutements & départs

Arrivées :

- Cécile FAVIER a rejoint l'INSERR, en qualité d'assistante commerciale, le 1^{ER} février 2017,
- Annick SIRE a rejoint l'INSERR, en qualité d'assistante commerciale chargée des experts automobiles, le 7 septembre 2017.

Départ :

- Evelyne THALAMY, assistante commerciale, a quitté l'INSERR le 31 décembre 2017.

//// La formation du personnel

Le plan de formation 2017 a permis de compléter ou développer les compétences d'une partie des collaborateurs de l'INSERR.

88 % des salariés ont suivi une formation en 2017, soit un total de 252.50 heures pour un montant de 7 320.84 € financé par l'Agéfos PME Bourgogne avec le soutien financier du FPSPP (fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels).

//// Les travaux et investissements

Le GIP INSERR finance un programme d'investissements décidé en assemblée générale et validé par le contrôle budgétaire et comptable ministériel (CNCM).

En 2017, les travaux ont concernés :

- la mise aux normes « sécurité incendie et accessibilité » (fin des travaux entrepris en 2016),
- le remplacement de la ligne « self cuisine » et mise en conformité de la cuisine,
- la poursuite du remplacement des huisseries,
- le renouvellement de la flotte des motocyclettes.

➔ La communication & relations publiques

//// LA CONCEPTION ET LA DIFFUSION DU BULLETIN DE L'INSERR

Depuis 2012, l'INSERR diffuse une lettre électronique mensuelle. Dix numéros sont parus en 2017.



Adressé à un large réseau d'intervenants dans le domaine de la sécurité routière et des divers partenaires de l'INSERR, chaque numéro fait l'objet d'une diffusion à plus de 4000 destinataires.

Ce bulletin est disponible sur le site internet de l'INSERR (www.inserr.fr).

//// ASSEOIR L'IMAGE INSTITUTIONNELLE DE L'INSERR



En 2017, l'INSERR a organisé une manifestation en partenariat avec la ville de Nevers le 9 mars 2017 et avait pour thème « **vieillesse, modification de l'activité de conduite et auto-évaluation de ses capacités** ».

Ces « jeudis de l'INSERR », conférences-débat, permettent de réunir, outre des acteurs locaux, régionaux et nationaux de la sécurité routière, le grand public afin d'échanger sur un thème d'actualité lié à la problématique de sécurité routière.

En présence de Bernard LAUMON, président du conseil scientifique de l'INSERR et grâce à **Sylviane LAFONT**, chargée de recherche à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et à **Sylvie BONIN-GUILLAUME**, professeur en gériatrie à l'Institut des Neurosciences de la Timone, Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, nous avons cherché à comprendre le phénomène lié au vieillissement de la population.



L'objectif était de dresser un bilan de l'accidentalité des conducteurs âgés, de rappeler quelles sont les aptitudes nécessaires à l'activité de conduite, et de montrer en quoi le vieillissement, normal et/ou pathologique, peut modifier ces aptitudes.

1. Relation avec les services de l'Etat, les collectivités publiques et le tissu économique local

Dans le cadre de ses fonctions, la directrice générale a effectué différentes rencontres protocolaires notamment les représentants des services de l'Etat (et notamment préfecture, DIRECCTE, DDT, gendarmerie nationale, police nationale ...).

Plusieurs rencontres avec des acteurs de l'économie nivernaise ont été organisées notamment via la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre (CCI) et son club des dirigeants. Les échanges permettent de représenter l'institut et ses diverses activités à destination des administrations et des entreprises.

2. Relation avec le monde de l'enseignement et de la recherche

Plusieurs rencontres ont été organisées avec l'institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) et des lycées professionnels de Nevers.

3. Partenariat avec le Circuit de Nevers Magny-Cours

Le partenariat avec le circuit de Nevers Magny-Cours a été reconduit.

Ce partenariat permet de mutualiser les moyens et les compétences de nos structures respectives à l'exemple des formations dispensées sur le circuit telles que la conduite en cortège et la conduite proactive.

➔ Gestion et animation du site internet



24 757 visites ont été comptabilisées en 2017 sur le site dont 20 924 nouveaux visiteurs.

La durée moyenne d'une visite est de 3 minutes.

Quatre rubriques :

Le site internet, au nouveau design, est organisé en quatre parties : "qui sommes-nous", "nos formations", "études et recherches" et "examens et concours".

Des informations contextuelles sont fournies pour simplifier la visite des internautes.

Le site de l'institut s'articule autour de trois rubriques principales orientées par métier :

- La fonction publique,
- Les professions réglementées,
- Les entreprises et administrations.

Une rubrique plus institutionnelle de présentation de notre institut contribue à asseoir et promouvoir l'INSERR comme organisme national, spécifiquement dédié à la sécurité routière.

Une boutique en ligne :



Les clients peuvent accéder facilement aux informations qui les intéressent, consulter les plannings de formation, s’inscrire à des sessions et payer par carte bancaire.

Nos outils pédagogiques d’animation en sécurité routière sont également disponibles et en vente via la boutique.

Une base documentaire simplifiée :

La base de données et de publications en lien avec la sécurité routière a été modifiée pour un accès facilité aux ressources qu’elle propose. L’extranet “santé et conduite” est accessible à tout public.

Recherche simple, recherche avancée, les internautes peuvent dorénavant accéder facilement aux ressources de l’institut.

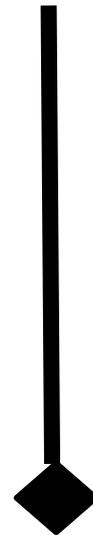
Un extranet « former et sensibiliser à la sécurité routière » :

Ce nouvel outil correspond à la migration de l’ancien CD-ROM pédagogique. Cet extranet s’adresse aux animateurs des stages de sensibilisation à la sécurité routière ou tout autre intervenant en sécurité routière. Il permet de mener à bien une session de formation interactive et complète, à l’aide de données chiffrées, de simulateurs, de vidéos.

Cette version 2018 prend en compte les données de 2016 (dernières données publiques disponibles).

Cet outil est en vente depuis l’année 2018.

Grands chiffres



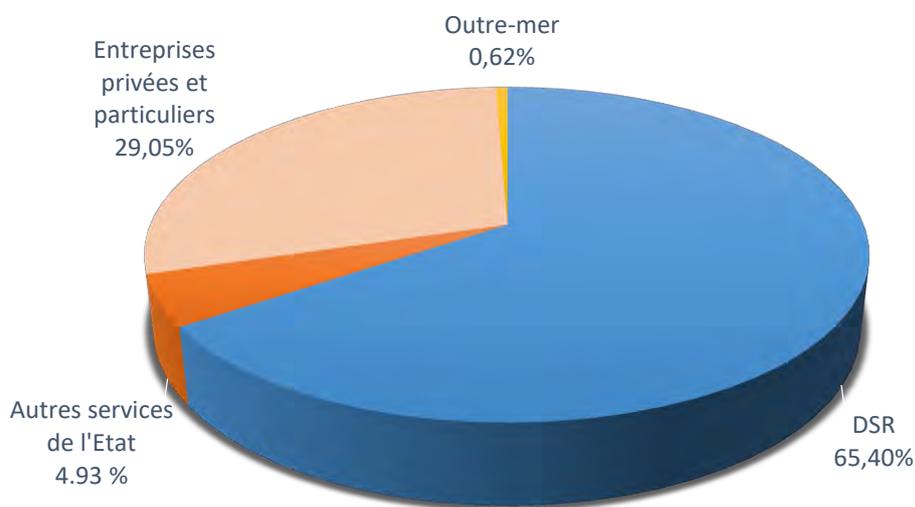
Les principaux éléments comptables

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 s'élève à **2 668 448 €**, soit une baisse de 16 % par rapport à celui de l'année précédente (3 192 285 €).

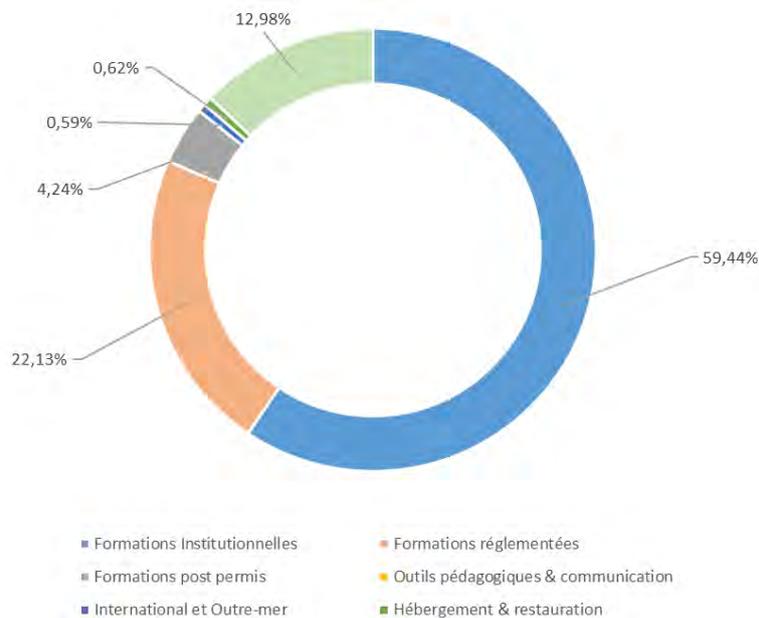
Il provient de commandes reçues :

- de la DSR à hauteur de **1 761 702 €**
- de services de l'Etat et collectivités locales **131 655 €**
- d'entreprises privées et de particuliers pour **775 091 €**

//// REPARTITION PAR TYPE DE COMMANDITAIRE



//// REPARTITION PAR TYPE D'ACTIVITES



Le poste **“formations institutionnelles”**, pour lequel un montant de 1 586 145€ est constaté, enregistre une baisse de 26% (une seule promotion d’IPCSR en 2017, et une seule formation poids lourds à destination des délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière).

Le poste **“formations réglementées”**, pour lequel un montant de 590 511€ est constaté, enregistre une augmentation de 10%. Cette hausse est due à l’augmentation sensible des formations continues des acteurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière formés en 2017.

Le poste **“formations post-permis”** génère un chiffre d’affaires de 113 157€, soit une hausse de 50%.

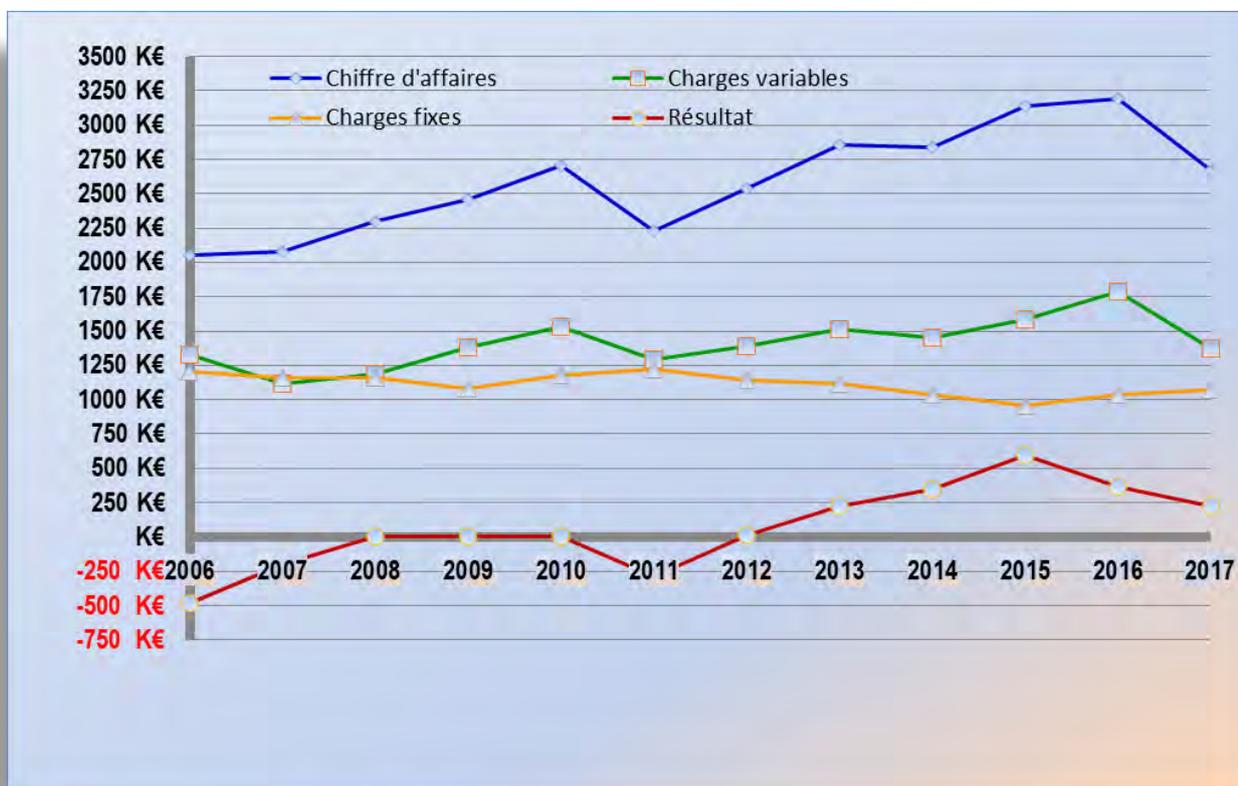
Le poste **“outils pédagogiques et communication”**, représente un montant de 15 701€. Il concerne essentiellement la vente du support pédagogique « former et sensibiliser à la sécurité routière » et l’ouvrage sur le Photolangage®.

Le poste **“international et Outre-mer”**, représente 16 494 €.

Le poste **“hébergement et restauration”** représente 346 440€, soit une baisse de 11%. Il s’agit de la location de chambres, de bureaux, et de la restauration.

Le chiffre d’affaires 2017 est de 2 668 448 € ; il est en baisse par rapport à celui de 2016 (-16%). Il dépasse les prévisions budgétaires (104.96%).

//// ÉVOLUTION DES DONNEES COMPTABLES



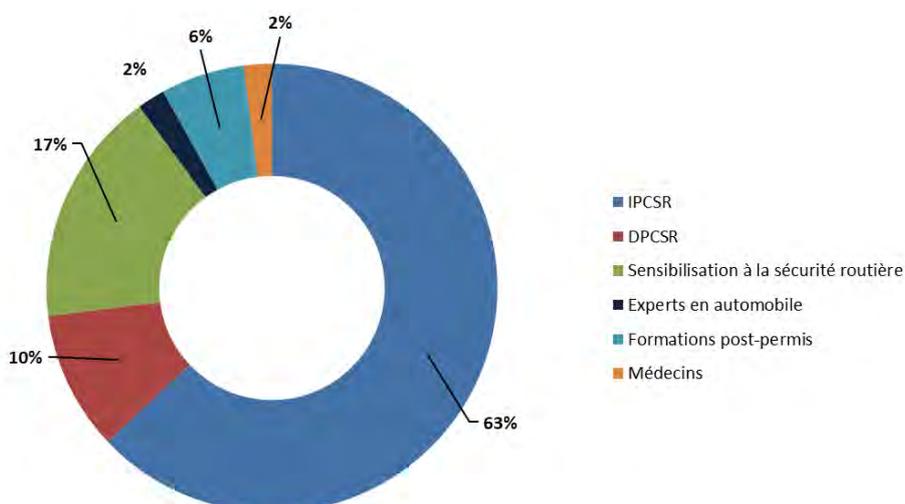
//// BILAN PEDAGOGIQUE

Au cours de l'année 2017, l'INSERR aura dispensé 11 330 jours de formation, pour 1 997 stagiaires.

Cette activité de formation s'est répartie de la façon suivante :

• IPCSR	7 186 jours
• DPCSR	1 077 jours
• Acteurs de la sensibilisation à la sécurité routière	1 870 jours
• Experts en automobile	282 jours
• Stagiaires post-permis	660 jours
• Médecins	255 jours

Répartition du nombre de jours par formation



//// IMPACT SUR LA VIE LOCALE

La population des stagiaires qui passent une partie de leur temps libre sur l'agglomération de Nevers, impacte l'activité locale, ne serait-ce que par les repas et les nuitées qui y sont consommées, ainsi que les carburants, etc.

A cet égard, on a dénombré en 2017 : 18 440 repas (contre 21 522 en 2016) servis en interne, 5 053 nuitées assurées en interne (contre 5 281 en 2016) et 3 924 nuitées assurées en externe (contre 6 154 en 2016).

//// MARCHES PUBLICS

Formation des délégués stagiaires au permis de conduire et à la sécurité routière de la promotion 2017 dans le cadre de leur formation initiale - module management (marché n° MP 17.001)

Candidat retenu : MANAGER FORMATION (Paris - 75116)
Montant du marché : 26 710,00 € H.T.
Durée du marché : 12 mois

Formation des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans le cadre de leur formation initiale promotion 2017 - module "relationnel - notions de communication" (marché n° MP 17.002)

Candidat retenu : MANAGER FORMATION (Paris - 75116)
Montant du marché : 25 610,00 € H.T.
Durée du marché : du 10 août 2017 au 22 septembre 2017

Formation de 24 stagiaires, Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), à la conduite des véhicules des catégories C, D et C(E) du groupe lourd (obtention des permis de conduire des trois catégories) Lot 1-Location et convoyage de véhicules du groupe lourd dans les trois catégories - C, D et C(E) du permis de conduire pour 32 stagiaires – Lot 2 (marché n° MP 17.003)

Candidats retenus :
Lot 1 : CERL CECOVAM - 42000 Saint
Lot 2 : Lot 2 : SARL GAILLARD LOCATION - 15000 Aurillac
Montant du marché : Lot 1 : 129 815,00 € H.T. et Lot 2 : 15 700,00 € H.T.
Durée du marché : 12 mois

Location de photocopieurs numériques, maintenance et fourniture de consommables (marché n° MP 17.004)

Candidat retenu : DACTYL BURO SAS – 18000 Bourges
Montant du marché :
Loyer mensuel 558 FonctSupp : 482,20 €
Loyer 558 form : 455,30 €
Loyer 287Compta : 211,40 €
Loyer 367Accueil : 198,10 €
Durée du marché : 36 mois

Hébergement et petits déjeuners des inspecteurs stagiaires du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), des délégués stagiaires au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et des formateurs et soirée étape pour les examinateurs des concours (marché n° MP 17.005)

Candidats retenus :
Lot 1 : Attributaire 1 (50 %) IBIS BUDGET (Varenes-Vauzelles - 58640)
Montant du marché : mini 33 402.64 € H.T. maxi 37 770.14 € H.T.
Attributaire 2 (25 %) SNC SOUVILLY (Varenes-Vauzelles - 58640)
Montant du marché : mini 28 488.80 € H.T. maxi 32 213.80 € H.T.

Lot 2 : Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers - 58000)
Montant du marché : mini 112 419.16 € H.T. maxi 126 553.00 € H.T.
Attributaire 2 (25 %) ASTREA (Varenes-Vauzelles - 58640)
Montant du marché : mini 87 854.00 € H.T. maxi 98 899.00 € H.T.

Lot 3 : Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers - 58000)

Montant du marché : mini 17 521.40 € H.T. maxi 23 249.55 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

Travaux de réfection des chaufferies

Lot 1 Plâtrerie, peinture, plafonds suspendus, carrelage, faïences, Lot 2 Electricité, Lot 3 Chauffage, plomberie, sanitaire, ventilation et Lot 4 Menuiserie intérieure (marché n° MP 17.006)

Candidats retenus :

Lot 1 et 4 déclarés infructueux faute de candidature

Lot 2 : SARL GALLOIS

Lot 3 : Société BAUDRAS

Montant des marchés :

Lot 2 : 4 451,00 € H.T.

Lot 3 : 106 001,90 € H.T.

Durée du marché : 14 semaines

Relance lots infructueux : Travaux de réfection des chaufferies

Lot 1 Plâtrerie, peinture, plafonds suspendus, carrelage, faïences et Lot 4 Menuiserie intérieure (marché n° MP 17.006-1)

Candidat retenu :

Lot 1 : SARL ARTISANS PLUS

Lot 4 : SARL DENIS

Montant des marchés :

Lot 1 : 22 980,00 € H.T.

Lot 4 : 6 092,00 € H.T.

Durée du marché : 14 semaines



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

**122, rue des Montapins
CS 20015**

58028 Nevers cedex

☎ : 03.86.59.90.59

📠 : 03.86.59.53.82

courriel : info@inserr.fr

site : www.inserr.fr